



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION (HTSH)

Le dispositif HTSH a vocation à garantir aux personnes âgées hospitalisées un accompagnement médico-social adapté en EHPAD ou en Unité de soins de longue durée (USLD). Depuis le 1^{er} mai 2023, il est organisé à l'échelle des 34 filières de soins gériatriques.



CONCRÈTEMENT ?

Cette mesure vise en particulier à :

- Renforcer le parcours de la personne âgée en sortie d'hospitalisation par un séjour temporaire en EHPAD ou USLD.
- Améliorer et sécuriser le retour à domicile des personnes âgées.
- Organiser le transfert en HTSH dans le territoire de la filière de soins gériatriques de l'hôpital ou à proximité du domicile des patients ou des aidants.



POUR QUI ?

→ Les patients de 60 ans et plus.



POUR COMBIEN DE TEMPS ?

→ 30 jours maximum en EHPAD/USLD.



COMMENT TRANSFÉRER UN PATIENT ?

→ Les orientations sont réalisées, selon les territoires, soit par les services hospitaliers, soit par les filières gériatriques au sein des hôpitaux, soit par les dispositifs d'appui à la coordination au sein des EHPAD/USLD identifiés pour cet accueil.

Une question ?

Contactez la Délégation départementale de l'ARS de votre département.

Retrouvez la liste des structures d'hébergement identifiées en Île-de-France sur le site de l'ARS.

www.iledefrance.ars.sante.fr

